

MISSIONS

Sous l'autorité de l'adjoint au directeur du CTM, au sein de la Direction des Services Techniques, en lien avec l'ensemble des services municipaux, les élus, ainsi que les administrés, les fournisseurs et usagers du domaine public, vous managez une équipe d'environ 45 agents.

- Vous assurez l'organisation et veillez à la bonne exécution des travaux réalisés en régie, nécessaires au maintien de la sécurité et de la salubrité des espaces publics de la ville, tout en développant un relationnel de qualité mobilisateur pour les agents du service propreté urbaine :
 - ✓ Constituer, affecter, coordonner et contrôler les activités des agents
 - ✓ Effectuer des missions de patrouille
 - ✓ Diagnostiquer les moyens à mettre en œuvre
 - ✓ Veiller à la mise en œuvre de la sécurité du travail
- Vous assurez le relais administratif du service
 - √ Gérer les congés et les heures supplémentaires, établir des plannings
 - √ Gérer les stocks et suivre les dépenses et budgets de fonctionnement

PROFIL DU CANDIDAT

Vous possédez une expérience confirmée dans un poste similaire (dont management), Permis B indispensable, C apprécié, vous êtes un expert de l'utilisation opérationnelle des outils individuels et collectifs de management. Vous maîtrisez les techniques manuelles et mécaniques de nettoyage urbain, le fonctionnement des engins spécifiques et les règles d'hygiène et de sécurité. Votre parcours professionnel atteste de votre capacité à organiser, gérer et planifier les demandes de travaux en fonction des impondérables et impératifs des différents services.

Professionnel adaptable et réactif, vous avez le sens des initiatives, des responsabilités et du service public. Vous avez des capacités relationnelles et d'écoute et relationnelles et savez de rendre compte et d'informer votre hiérarchie.

CONDITIONS DU POSTE ET RÉMUNÉRATION

- Poste de catégorie C (cadre d'emploi des agents de maîtrise), permanent, à temps complet, à pourvoir au 1^{er} septembre 2024
- Recrutement d'un fonctionnaire (mutation ou lauréat de concours) ou d'un contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + Compte épargne temps (CET)
 + CNAS + Amicale du personnel Par voie contractuelle: selon expérience + régime indemnitaire